

Séance du 5 avril 2024



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-six mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 6
Votants : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Catherine MATHIEU - Virginie MONTES - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS : Séverine CELLE - Gérald GIBAUD - Catherine MOREL

EXCUSES : Sonia MAUREL

SECRETARE DE SEANCE : Catherine MATHIEU

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2023 pour le budget principal et les budgets annexes (eau, assainissement, centre d'accueil)

Après vote du compte de gestion, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André DEFAY, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Philippe DELABRE, Maire, qui s'est retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, tant pour le budget principal de la commune que pour les budgets annexes des services de l'eau, de l'assainissement et du Centre d'accueil :

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;
- 2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) reconnaît la sincérité des réalisations.

Fait et délibéré en Mairie
le 5 avril 2024
Le premier adjoint

André DEFAY



AR Prefecture

043-214301863-20240409-24_04_006-DE
Reçu le 09/04/2024

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le